



La Plaine sur mer

MAIRIE DE LA PLAINE-SUR-MER

LOIRE-ATLANTIQUE

Arrêté n° 2024-018-PM

Objet : demande d'ouverture de débit de boissons temporaire de 1^{er} et 3^{ème} groupes le dimanche 17 mars 2024 lors d'un vide grenier.

Le Maire de la commune de La Plaine-sur-Mer,

Vu le code de la santé publique, article L.3334.2

Considérant la demande d'ouverture de débit de boissons temporaire formulée par Madame Emilie AUDION présidente de l'association « Danse et vous » dont le siège social est situé 2, chemin des Diligences 44770 La Plaine-sur-Mer, pour l'ouverture d'un débit de boissons temporaire de 1^{er} et 3^{ème} groupes, à l'occasion d'un vide grenier, le dimanche 17 mars de 08h00 à 18h00, à la salle des fêtes, espace sports et loisirs, avenue des sports.

ARRÊTE

Article 1 : Madame Emilie AUDION en sa qualité de présidente de l'association « Danse et vous » est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire de 1^{er} et 3^{ème} groupes à l'occasion d'un vide grenier qui aura lieu le dimanche 17 mars 2024, à la salle des fêtes, espace sports et loisirs, avenue des sports.

Article 2 : Cette autorisation est valable le dimanche 17 mars 2024 de 08h00 à 18h00.

Article 3 : Madame le Maire et la directrice générale des services sont chargées de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Nantes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois suivant sa publication sous forme électronique.

Article 5 : L'ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Madame Emile AUDION présidente de l'association « Danse et vous »
- Madame le Commandant de la communauté de brigades de Gendarmerie de Pornic
- Monsieur le responsable du service de Police Municipale de La Plaine-sur-Mer

La Plaine-sur-Mer, le 16 janvier 2024

Séverine MARCHAND,
Maire